



VILLE DE
PONT-A-MARCQ

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

S²LOW

ID: 059-215904665-20230331-CCAS_280323_D1-DE

CENTRE D'ACTION SOCIALE DE PONT-A-MARCQ

SEANCE DE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 28 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars, à 19h00, le Conseil d'Administration du Centre Communale d'Action Sociale de la Commune de Pont-à-Marcq, régulièrement convoqué par acte en date du vingt-quatre mars deux mille vingt-trois, s'est réuni en salle du Conseil de la Mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Fernand CLAISSE, Vice-Président.

Présents : Fernand CLAISSE, Sylvain THULLIER, Audrey DEMAIN, Éric LAURENT, Arlette BUSSON, Monique SOURDEAU, Thierry SINGER, Catherine STEU, Bérangère DEKERLE (arrivée à 19h35 – point 8), Michel PERILLIAT.

Absents ayant donné procuration : Sylvain CLEMENT a donné procuration à Fernand CLAISSE, Anne-Marie DYRDA-LOYEZ a donné procuration à Audrey DEMAIN, Pascale DEFFRENNES a donné procuration à Thierry SINGER, Lucile TYRAN a donné procuration à Eric LAURENT, Annick MAECKERBERGHE a donné procuration à Catherine STEU, Christophe BAJEUX a donné procuration à Sylvain THULLIER.

Absents sans procuration : Fabrice BLONDEL

Soit 10 présents (9 présents pour les points 1 à 7), 6 absents avec procuration et 1 absent sans procuration.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Eric LAURENT et Monique SOURDEAU.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte. 9 administrateurs présents à l'ouverture de la séance.

1) APPROBATION DU PV DU CA DU 17 NOVEMBRE 2022

Voir Annexe n°1

Monsieur le Vice-Président, président de séance ce jour, rappelle que les administrateurs ont reçu le PV avec l'ordre du jour en date du 24 mars 2023.

Les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuvent le procès-verbal du CA du 17 novembre 2022.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Fait à Pont-à-Marcq, le 30/03/2023.

Le Vice-Président,

Fernand CLAISSE.

Acte certifié exécutoire compte tenu de la publication et de la transmission en Préfecture le 31/03/2023.

Pour affichage numérique, les secrétaires de séance